



Rapport de fin de travaux

SECTION 1 – INFORMATION SUR LE BÉNÉFICIAIRE

Nom de la municipalité ou de l'organisme bénéficiaire

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de projet (si applicable)

Année d'octroi de l'aide financière

Montant de la lettre d'annonce

Coût total du projet

SECTION 2 – DESCRIPTION DU PROJET

Veillez décrire le projet réalisé en incluant l'échéancier, insérer des images du tracé¹, etc.

Modification de la demande d'aide initiale, le cas échéant

Si votre projet a fait l'objet de modifications par rapport à la demande initiale, veuillez les justifier.

¹ Les images devront être transmises lors de l'envoi du rapport à la Direction des aides aux municipalités.

SECTION 3 – RÉSULTATS DU PROJET

Dans cette section, veuillez inscrire les résultats quant aux indicateurs suivants, lorsqu'applicable :

Nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement.

Nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée).

Nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantés, par type (assisté ou ordinaire).

Nombre de places de stationnement pour vélos ajoutées.

Nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

Par ailleurs, à titre de rappel, en vertu des [modalités d'application 2022-2025 du programme TAPU](#), le bénéficiaire doit transmettre au Ministère, au plus tard 18 mois après le dernier versement de l'aide financière, les données nécessaires au processus de gestion et d'évaluation du programme, notamment les résultats des indicateurs susmentionnés. Celles-ci comprennent un comptage, aux frais du bénéficiaire, de l'achalandage ou de l'utilisation de l'infrastructure ou de l'équipement ayant fait l'objet de l'aide financière. Dans le cas des vélos en libre-service, cet achalandage se traduit par le nombre de déplacements effectués par les vélos en libre-service sur le territoire desservi au cours de la saison d'exploitation et le nombre d'abonnements annuels octroyés par le gestionnaire du service (fidélisation des usagers).

Dans le cas des vélos en libre-service, le bénéficiaire s'engage à assurer la confidentialité de toutes données sur les usagers de son service lors du traitement ou de la transmission des données d'utilisation pour des fins de suivi, de recherche, de développement ou d'étalonnage de son système. En aucun cas des données confidentielles sur les usagers ne peuvent être divulguées ou monnayées.

SECTION 4 – DOCUMENTS À JOINDRE

Veuillez transmettre avec ce rapport les documents suivants :

- Résolution de fin de travaux;
- Grille de reddition de comptes en format Excel;
- Les plans et devis, le cas échéant;
- Les images du ou des tracés du projet réalisé;
- Les photos avant/après du projet final;
- La convention d'aide financière signée, si ce n'est déjà fait;
- Autres documents pertinents, précisez : _____

Le modèle de résolution de fin de travaux et la grille de reddition de comptes sont disponibles sur le [site Web du Ministère](#).

² Ne s'applique pas aux stationnements pour vélos et aux aménagements ponctuels.